

# MIEUX COMPRENDRE SA FACTURE

## DES ACTIVITÉS ENFANCE :



SERVICE ENFANCE CDC LE GESNOIS  
BILURIEN  
783 Routes des Sittelles  
72450 MONTFORT-LE-GESNOIS  
Tél: 02.43.54.80.40

### Facture 01-F2409000xx

Numéro allocataire : 12345xx

**Exemple avec un foyer QF 4**

**FACTURE SEPTEMBRE 2024**  
Facture acquittée

	Quantité	Prix unitaire	Total
<b>Périscolaire</b>			
<b>APS Matin</b>	1,5 heures	2,22 € l'heure (tarif demi-heure matin x 2)	3,33 €
<i>(lun. 09/09, mar 10/10, jeu. 12/09)</i>			
<b>APS Soir</b>	6 heures	2,40 € l'heure (tarif demi-heure soir x 2)	14,40 €
<i>(lun. 09/09, mar 10/10, jeu. 12/09)</i>			
<b>REGUL 1/4 APS MATIN</b>	3 unités	0,56 € le quart d'heure matin	1,68 €
<i>(lun. 09/09, mar 10/10, jeu. 12/09)</i>			
<b>REGUL 1/2 APS SOIR</b>	3 unités	-1,20 € la demi-heure soir	-4,50 €
<i>(lun. 09/09, mar 10/10, jeu. 12/09)</i>			
<b>APS SOIR (Absence facturée)</b>	2 heures	2,40 € l'heure (tarif demi-heure soir x 2)	4,80 €
<i>(ven. 13/09)</i>			
<b>Total APS</b>			<b>22,41 €</b>
<b>TAP</b>			
<b>TAP</b>	3 unité	1,11 € tarif demi-heure matin	3,33 €
<i>(lun. 09/09, mar 10/10, jeu. 12/09)</i>			
<b>TAP (Absence facturée)</b>	1 unité	1,11 € tarif demi-heure matin	1,11 €
<i>(ven. 13/09)</i>			
<b>Total APS</b>			<b>4,44 €</b>
<b>MERCREDIS</b>			
<b>PERICENTRE MATIN</b>	0,5 heures	2,32 € l'heure (1,16€ la demi-heure)	1,16 €
<i>(mer. 11/09)</i>			
<b>JOURNÉE</b>	1 unité	20,93 € tarif journée	20,93 €
<i>(mer. 11/09)</i>			
<b>PERICENTRE SOIR</b>	0,5 heures	2,32 € l'heure (1,16€ la demi-heure)	1,16 €
<i>(mer. 11/09)</i>			
<b>APRES-MIDI</b>	1 unité	8,05 € tarif demi-journée sans repas	8,05 €
<i>(mer. 18/09)</i>			
<b>MATIN (Absence facturée)</b>	1 unité	8,05 € tarif demi-journée sans repas	8,05 €
<i>(mer. 25/09)</i>			
<b>Total MERCREDI</b>			<b>31,30 €</b>
<b>PENALITES</b>			
<b>PENALITE PREMIER RETARD</b>	1 à l'unité	20,00 €	20,00 €
<b>Total PÉNALITÉS</b>			<b>20,00 €</b>
<b>TOTAL FACTURE</b>			<b>84,45 €</b>

### CALCUL DES HEURES :

► Les heures sur la facture sont affichées en centièmes.

Exemples :

30 minutes = 0,50

1 heure = 1,00

7 heures 30 minutes = 7,50

### PÉRISCOLAIRE :

#### APS MATIN / SOIR :

- quantité : en heures
- prix unitaire : à l'heure :  
► tarif APS 1/2 heure x 2

#### REGUL :

- quantité : à l'unité
- prix unitaire : 1/4 ou 1/2 heure :  
► tarif APS MATIN ou SOIR

#### Absences facturées :

- quantité : en heures, selon l'absence, plage horaire complète du matin ou du soir
- prix unitaire : à l'heure :  
► tarif APS 1/2 heure x 2

### TAP :

- quantité : à l'unité
- prix unitaire : le montant forfaitaire d'un TAP = 1 demi-heure APS matin

#### Absences facturées :

- quantité : à l'unité
- prix unitaire : le montant forfaitaire d'un TAP = 1 demi-heure APS matin

### MERCREDIS :

#### PERICENTRE MATIN / SOIR :

- quantité : en heures
- prix unitaire : à l'heure :  
► tarif MERCREDIS 1/2 heure x 2

#### MERCREDIS :

- quantité : à l'unité
- prix unitaire : journée ou demi-journée (avec ou sans repas) :  
► tarifs MERCREDIS

#### Absences facturées :

- péricentre : quantité : en heures, selon l'absence, plage horaire complète du matin ou du soir
- journée ou demi-journée :  
quantité : à l'unité
- prix unitaire : selon l'activité

### PÉNALITÉS :

- quantité : à l'unité
- prix unitaire : montant forfaitaire selon pénalité. *Détails page 2*

# NOTICE EXPLICATIVE DE LA FACTURATION

## DES ACTIVITÉS ENFANCE :

### 1. Périscolaire : Accueil du Matin et du Soir (APS)

#### ► Le périscolaire « APS » :

**Quantité** : le périscolaire est facturé par demi-heure. Sur la facture, le temps est converti en heures. Par exemple, si votre enfant reste 1h30, cela sera indiqué 1,5 heure sur la facture.

**Prix unitaire** : à l'heure (tarif demi-heure APS matin ou soir x 2). Le tarif varie selon le Quotient Familial (QF).  
*Par exemple, pour un foyer QF 4, la demi-heure le matin est facturée 1,11 €, soit 2,22 € l'heure.*

#### ► Les régularisations « REGUL », pour certains sites uniquement :

Les régularisations permettent d'ajuster la facturation en fonction des horaires spécifiques de certains sites, de temps de transport ou d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) mis en place par certaines écoles. Cela permet de facturer au plus juste en ajoutant ou retirant du temps d'APS.

**+ Montant additionnel** : le prix unitaire apparaît en positif. *Exemple : 0,56€*

**- Montant déduit** : le prix unitaire apparaît en négatif. *Exemple : -1,20€*

#### ► Les absences facturées :

Les absences sont calculées par demi-heure, affichées en heures sur la facture. La plage horaire complète est facturée.

### 2. Temps d'Activité Périscolaire (TAP)

#### ► Les TAP ne concernent que certains sites.

**Quantité** : Les TAP sont facturés à l'unité.

**Prix unitaire** : Le coût est équivalent à celui d'une demi-heure d'APS le matin.

*Exemple : pour un foyer QF 4 : 1,11€ par activité TAP*

Les absences aux TAP sont également facturées à l'unité.

### 3. Accueil du Mercredi et Péricentre

#### ► Le péricentre (accueil avant et après l'accueil de Mercredi) :

**Quantité** : le péricentre est facturé par demi-heure. Sur la facture, le temps est converti en heures. Par exemple, si votre enfant reste 1h30, cela sera indiqué 1,5 heures sur la facture.

**Prix unitaire** : le prix unitaire est en heure (tarif demi-heure péricentre x 2).

*Exemple : 1,16 € par demi-heure le matin (QF 4), soit 2,32 € de l'heure*

#### ► Les régularisations « REGUL », pour certains sites uniquement :

Comme pour l'APS, des régularisations de 15 minutes peuvent être appliquées pour coller au plus près des horaires de certains sites.

#### ► Journée ou demi-journée avec ou sans repas :

La journée complète ou demi-journée est facturée à l'unité selon un tarif forfaitaire.

*Exemple : Une journée complète est facturée à 20,90 € pour un foyer QF 4*

#### ► Les absences facturées :

Pour le péricentre du matin et du soir : les absences sont calculées par demi-heure. Cependant la quantité apparaît en heures sur la facture. La plage complète est facturée.

Pour la journée ou demi-journée : une absence est facturée au tarif forfaitaire correspondant à la journée ou demi-journée réservée.

### 4. Pénalités

#### ► Des pénalités forfaitaires peuvent être appliquées comme suit :

**Retard** : tout retard au-delà de l'heure de fermeture du site entraîne une pénalité forfaitaire : 20 € pour un premier retard et 40 € pour un second.

**Dossier manquant ou non-respect du règlement** : une pénalité forfaitaire de 50 € est facturée pour absence de dossier sur l'espace famille ou en cas de manquement au règlement du pôle enfance.